

Que ton Règne vienne !

Communiqué du Chapitre général des Légionnaires du Christ 2020

CONVERSION ET RÉPARATION

Un appel pressant à la conversion

1. « *Convertissez-vous et croyez à l'Évangile.* » (Mc 1, 15) Ces paroles du début du ministère public de notre Seigneur Jésus-Christ ont retenti de multiples manières dans la vie des légionnaires du Christ tout au long des dernières années et sont revenues avec force au Chapitre général. Nous avons devant les yeux la profonde douleur causée par des comportements contraires à l'Évangile. Le récent *Rapport 1941-2019* sur la portée des abus sexuels sur mineurs dans la congrégation nous a montré que notre histoire est marquée par des délits et des crimes commis par certains de nos frères. En tant que représentants de notre congrégation et en tant que prêtres, nous reconnaissons et assumons cette réalité et nous voulons agir en conséquence. C'est avec tristesse et confusion que nous nous adressons en premier lieu aux victimes des abus et aux membres de leurs familles ; tout en accueillant leurs plaintes, nous leur demandons pardon et les assurons que nous voulons nous convertir et faire réparation par des œuvres concrètes.

2. Depuis plusieurs décennies, certains de nos frères aînés enjoignaient la congrégation de corriger la gestion des abus sexuels, de pouvoir et de conscience perpétrés par le P. Marcial Maciel et par d'autres légionnaires. Mention soit faite de Federico Domínguez et du P. Luis Ferrera et de leurs rapports écrits, l'un de 1954 et l'autre de 1956. Juan José Vaca a lui aussi rédigé une lettre en 1976 tandis que Juan Manuel Fernández Amenábar a déclaré en 1995 pardonner les faits tout en exigeant que justice soit faite. S'ensuivirent, en 1997, des accusations publiques de la part de huit victimes d'abus par le P. Maciel : le P. Félix Alarcón, José Barba, Saúl Barrales, Alejandro Espinosa, Arturo Jurado, José Antonio et Fernando Pérez Olvera et Juan José Vaca déjà mentionné.

3. Nous réprouvons les jugements négatifs, institutionnels et individuels de leur personnalité et de leurs motivations à l'encontre de ceux qui ont présenté ces plaintes légitimes et nécessaires. Nous reconnaissons aujourd'hui le caractère prophétique de leurs accusations, en faveur de la justice et de la vérité (cf. Mt 5, 6). Nous demandons pardon pour notre cécité et nos omissions qui ont porté préjudice à un grand nombre de personnes et nous remercions le bien que les accusateurs ont fait non seulement envers nous, mais envers l'Église elle-même, puisque leur courage en a aidé d'autres à dénoncer les abus sexuels commis par des prêtres indignes en surmontant la honte que leur geste implique. Nous reconnaissons que nos efforts de réparation n'ont jusqu'à présent atteint qu'une partie des personnes qui ont déposé des plaintes.

4. « *Quand le Seigneur aime quelqu'un, il lui donne de bonnes leçons ; il corrige tous ceux qu'il accueille comme ses fils.* » (He 12, 6) En constatant le grave discrédit que notre congrégation a jeté sur l'Église et sur le sacerdoce du Christ, nous rendons grâce à Dieu pour l'intervention de l'Église à travers la visite apostolique des années 2009-2010 engagée par le pape Benoît XVI, pour les années de renouveau jusqu'au Chapitre de 2014 et pour l'accompagnement par le pape François. C'est en mettant en œuvre les directives de l'Église que nous avons mieux compris combien il était nécessaire de mener une profonde révision

de la vie et des structures de la congrégation¹ et comment notre renouvellement et notre purification ont progressé, sans pour autant être achevés,² et demeurent un défi pour chaque génération.

5. Pendant le Chapitre général, nous avons étudié le *Rapport 1941-2019*, le phénomène des abus et les conséquences dévastatrices, les différentes réponses données tout au long de l'histoire de la congrégation et les apprentissages et recommandations. Nous avons reçu avec reconnaissance les contributions et suggestions d'un grand nombre d'anciens membres de la congrégation qui nous ont fait part, par le biais d'un questionnaire et d'autres moyens, de leurs lumières et ombres vécues avec nous. Nous accueillons aussi l'appel du pape François à toute l'Église : il nous invite à placer la victime au centre de nos considérations et à situer le problème dans le contexte plus ample des abus de pouvoir et de conscience. Ce défi exige une réponse résolue par tout le peuple de Dieu.³

6. De tout ceci surgissent quatre attitudes de fond qui éclairent ce document capitulaire et notre engagement :

- a) Les victimes sont des enfants bien-aimés de Dieu, nos frères et sœurs que nous avons blessés.
- b) Nous réaffirmons que notre devoir premier, à titre personnel et institutionnel, est de vivre en cohérence avec l'Évangile et d'accomplir toute justice.
- c) Nous reconnaissons que notre prise de conscience et les œuvres de conversion et de réparation surviennent tardivement. Ce retard a augmenté la souffrance de nos frères et sœurs qui ont été abusés et cela a troublé les membres de notre congrégation et ceux qui travaillent avec nous.
- d) Nous considérons comme nos alliés les autorités civiles et ecclésiastiques, la société, les médias et les organismes spécialisés dans la prévention et le rétablissement de la justice pour réparer les dommages.

Un examen de conscience personnel et institutionnel

7. Nous avons dédié plusieurs journées de ce Chapitre général à un authentique examen de conscience et aujourd'hui nous proposons à nos frères légionnaires de tous âges de se poser personnellement les mêmes questions. Nous invitons chacun à se joindre à ce chemin de conversion et de réconciliation qui, animé par la grâce et l'amour de Dieu, doit toujours se manifester par des actions concrètes :

- a) Ai-je considéré les victimes d'abus comme des frères et des sœurs, enfants bien-aimés de Dieu ? Est-ce que je me sens solidaire de leur douleur ? Est-ce que je refuse d'écouter leurs témoignages ? Est-ce que j'apprécie leur courage pour dénoncer le mal qu'elles ont subi et est-ce que je les accueille ?
- b) Ai-je, même habituellement, eu des comportements contraires à la vérité et à la dignité des personnes (manque d'empathie, vouloir paraître, propagande, mensonges, manipulation, abus de toute sorte, etc.) ? Est-ce que je vis ma consécration religieuse de manière cohérente, notamment en ce qui concerne mes vœux et mon affectivité ?

¹ Cf. *Communiqué du Saint-Siège sur la visite apostolique à la congrégation des Légionnaires du Christ*, 1^{er} mai 2010, n° 2.

² Cf. *Message du Chapitre général extraordinaire des Légionnaires du Christ sur le chemin de renouvellement que nous parcourons*, 20 janvier 2014, n° 9.

³ Lettre du pape François au peuple de Dieu, 20 août 2018.

- c) Quel accueil ai-je réservé aux personnes avec lesquelles je vis et travaille et qui ont subi le scandale de ces crimes commis par certains légionnaires du Christ ?
- d) Comment ai-je contribué positivement à l'éradication du fléau des abus sexuels sur mineurs et à la réparation des injustices ?
- e) À mon avis, que me demande le Seigneur pour contribuer à enrayer tout type d'abus ?

8. En faisant notre examen de conscience, nous constatons que les péchés et les crimes commis par des personnes particulières ont laissé une trace dans notre congrégation et ont déformé notre compréhension et notre façon de vivre le charisme.⁴

9. La vie dévouée de beaucoup de nos frères, le bien accompli dans les œuvres d'apostolat et les améliorations récentes dans certains domaines ne nous dispensent pas de la responsabilité de nous purifier selon l'Évangile. Afin de continuer à avancer dans cette direction, il est nécessaire d'appeler ces réalités négatives par leur nom. C'est avec douleur et honte que nous reconnaissons :

- a) Le manque d'écoute et d'accompagnement des victimes d'abus, le manque d'accueil empathique et l'incapacité à prendre la pleine responsabilité d'enquêter sur les faits, de punir les crimes et de rétablir la justice.
- b) Le fait de ne pas avoir cru parfois ceux qui dénonçaient un certain type d'irrégularité et d'abus de pouvoir ou de conscience, ce qui les empêchait d'affronter la réalité en temps voulu.
- c) Des mesures insuffisantes, au cours des dernières décennies, pour la prévention des abus dans les environnements à risque tels que les internats. Nous déplorons que les petits séminaristes et les novices qui ont subi des abus sexuels aient été souvent renvoyés chez eux sans que l'on prête attention à leurs besoins et à ceux de leur famille.
- d) La tendance, répandue à une certaine époque dans l'histoire de l'Église, à traiter les abus presque exclusivement comme un problème moral ou religieux. Il n'a pas été tenu compte des préjudices graves et des effets durables sur les victimes, de la nécessité d'un traitement psychologique et de l'application de sanctions efficaces.
- e) Le fait d'avoir affecté certains prêtres ayant des antécédents d'abus à la pastorale des mineurs ou au sein de centres de formation, rouvrant ainsi les blessures des victimes et provoquant le scandale. De nombreux frères légionnaires ont été consternés de découvrir que certains de leurs professeurs ou confesseurs avaient commis de tels crimes et mêmes les supérieurs de l'époque se sentent aujourd'hui trompés parce qu'ils n'en ont pas été informés.
- f) Le fait d'accepter sans critique la façon de penser et d'agir du P. Maciel et ne pas limiter son autorité selon le droit.
- g) Un processus de formation trop axé sur le respect des normes et un exercice de l'autorité laissant peu de place au discernement personnel.
- h) L'absence de séparation, dans le passé, entre le for interne et le for externe, privant les religieux d'un accompagnement correctement diversifié.

⁴ Cf. JEAN-PAUL II, *Exhortation apostolique post-synodale Reconciliatio et paenitentia*, n° 16.

Une ferme résolution d'amendement

10. « *Ce n'est pas en me disant : "Seigneur, Seigneur !" qu'on entrera dans le royaume des Cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est aux cieux.* » (Mt 7, 21). Nous sommes conscients que ni la demande de pardon ni la reconnaissance sincère de ce qui a été dit ci-dessus n'ont de valeur sans une recherche sincère de mesures concrètes pour réparer les dommages causés à chaque victime, pour rendre justice et pour empêcher que cela ne se reproduise à l'avenir. Notre objectif d'amendement vise à favoriser une mentalité renouvelée au sein de la congrégation, capable de promouvoir une véritable conversion et surtout une culture d'accueil et d'empathie à l'égard des victimes.

11. En ce qui concerne spécifiquement les abus sexuels sur les mineurs et les personnes vulnérables, le Chapitre général ordinaire de 2020, en tant qu'organe suprême du gouvernement de la congrégation, a établi le document *Protéger et guérir (Proteger y Sanar (PS) en espagnol)* qui s'ajoute aux *Normes sur les environnements sûrs*, universellement contraignantes. Nous résumons et soulignons ici certaines mesures importantes :

- a) Enquêter sur toute allégation d'abus en collaborant avec la justice civile et ecclésiastique (cf. PS, nos 7 et 36).
- b) Demander aux autorités canoniques compétentes de lever la prescription lorsque cela est nécessaire pour juger un crime d'abus de mineurs dans le passé (cf. PS, n° 52).
- c) Mettre en place des structures et des procédures pour faciliter la réparation et les voies thérapeutiques pour toutes les personnes affectées (cf. PS, n° 6).
- d) Faire connaître les noms des prêtres légionnaires condamnés pour abus sur mineurs devant les tribunaux, à moins que le droit civil applicable ne l'interdise (cf. PS, n° 29).
- e) Interdire aux prêtres condamnés pour abus sur mineurs d'exercer tout ministère public (cf. PS, n° 47).
- f) Exclure les prêtres condamnés pour abus de résider dans les centres de formation (cf. PS, n° 49).
- g) Mener une enquête canonique sur les possibles cas de négligences graves ou les dissimulations d'abus (cf. PS, nos 8 et 51). Une condamnation en la matière entraînera la privation de fonctions, du droit de participer à un chapitre général ou à une assemblée provinciale et de la possibilité d'exercer certains ministères pastoraux (cf. PS, nos 55-56).
- h) Continuer à former les membres de la congrégation à la prévention des abus et à la prise en charge des victimes d'abus sexuels (cf. PS, nos 9-10).
- i) Purifier notre mémoire en rappelant les lumières et les ombres de l'histoire de la congrégation dans les écrits et les cours que nous donnons à nos membres (cf. PS, n° 28).

- j) Encourager les attitudes et les initiatives spirituelles de prière, de pénitence et d'expiation pour les abus commis par les membres de la congrégation et dans l'Église.

Conclusion

12. « *Des profondeurs je crie vers toi, Seigneur.* » (Ps 129, 1) Quelles que soient les mesures concrètes que nous prendrons, quelles que soient les recherches que nous ferons sur le passé et l'appel à la justice pour toutes les personnes concernées, nous devons accepter les limites de nos actions et persévérer sur le chemin de la conversion et de la réparation, en faisant confiance à la miséricorde de Dieu.

13. L'Esprit Saint a fait résonner dans nos cœurs les paroles de la lettre du pape François aux prêtres du 4 août 2019 :

Je suis convaincu que, dans la mesure où nous sommes fidèles à la volonté de Dieu, les temps de purification de l'Église que nous vivons nous rendront plus heureux et plus simples, et seront, dans un avenir proche, très féconds. « Ne nous décourageons pas ! Le Seigneur est en train de purifier son Épouse et il nous convertit tous à lui. Il nous fait faire l'expérience de l'épreuve, afin que nous comprenions que sans lui nous sommes poussière. Il est en train de nous sauver de l'hypocrisie et de la spiritualité des apparences. Il souffle son Esprit pour redonner la beauté à son Épouse, surprise en flagrant délit d'adultère. [...] C'est l'histoire de l'Église. C'est mon histoire, peut dire chacun de nous. Et à la fin, mais à travers ta honte, tu continueras à être le pasteur. Notre humble repentir, qui reste silencieux, dans les larmes, face à la monstruosité du péché et à l'insondable grandeur du pardon de Dieu, cet humble repentir est le début de notre sainteté ».

14. Avec notre nouveau supérieur général, nous nous adressons à tous les légionnaires : « *Le Seigneur nous appelle à la conversion. Nous l'avons adoptée. Nous voulons être des hommes nouveaux. C'est un aspect central de notre charisme et de notre mission. Il nous appelle à guérir les blessures de tant de victimes d'abus.* » (Homélie du P. John Connor, 9 février 2020)

15. À nos familles, aux consacrées, aux laïcs consacrés et à tous les membres de *Regnum Christi*, aux amis, aux pasteurs de l'Église et à toutes les personnes que nous servons dans notre ministère, nous adressons cette parole : merci pour votre confiance et votre patience. Veuillez nous aider à mettre en œuvre les décisions exprimées dans ce communiqué. Demandez au Seigneur que, par sa grâce, nous sachions vaincre le mal par le bien (cf. Rm 12, 21) afin d'être de meilleurs disciples du Christ et des apôtres selon l'Évangile.